



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de la séance qui sera tenue le **10 septembre 2024**, à compter de **19 h**, le Conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement :	2885, 7 ^e Rang
Référence cadastrale :	Lot 5 834 679
Objet de la demande :	La demande de dérogation vise à autoriser le chemin d'accès pour la résidence à 4.00 mètres au lieu de 7.50 mètres.
Règlement(s) visé(s) :	L'article 5.7 du règlement de lotissement No 167-2016 précise que lorsqu'un bâtiment existant située en zone agricole est trop éloigné d'une voie publique, le terrain peut être subdivisé à la condition que le chemin d'accès soit d'une largeur minimale de 7.50 mètres

Cette séance du Conseil municipal se tiendra dans la salle du centre récréatif situé au 1866, rue Dublin, Inverness.

Toutes personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Inverness, ce lundi 26 août 2024.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Inverness

... /2



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la municipalité au www.invernessquebec.ca le lundi 26 août 2024.

Je soussignée, résidente à la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité d'Inverness.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce lundi 26 août 2024.

Marie-Pier Pelletier

Marie-Pier Pelletier

Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité d'Inverness